



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### aide médicale urgente

Question écrite n° 126884

#### Texte de la question

M. Michel Issindou attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le dispositif de «code d'urgence» actuellement expérimenté par les SAMU et les SMUR dans les départements de la Sarthe et de la Loire Atlantique. En offrant un accès rapide aux données médicales des patients accidentés, ce code flash permet de faciliter les soins qui doivent leur être prodigués. Ce système contribue ainsi à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des secours d'urgence. Il est dès lors étonnant que seuls les particuliers ayant les moyens de s'acquitter d'un abonnement de 36 euros puissent en bénéficier. Convaincu que ce coût devrait être pris en charge par la collectivité pour nos concitoyens les plus modestes et les plus exposés au risque d'accident, il le remercie de bien vouloir lui faire connaître sa position à ce sujet.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Issindou](#)

**Circonscription :** Isère (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 126884

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 janvier 2012, page 825

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)